



RAPPORT D'ACTIVITE 2015

Le mot du Président

Dix ans d'études et d'efforts auront été nécessaires avant d'entamer en automne 2015 les travaux préparatoires du site pour la phase de réalisation de la rénovation de la STEP de Vidy. L'objectif politique donné au service était, en 2003, d'obtenir un traitement de l'eau usée optimum, sans virus ni bactéries, à l'exutoire de la STEP de Vidy. Si les premières réflexions lancées en janvier 2005 ont permis d'élaborer l'année même un avant-projet et un programme prévisionnel général, il a fallu optimiser ce projet et intégrer au concept du traitement de l'eau les micropolluants afin d'en capter le plus grand nombre pour garantir une préservation adéquate de notre environnement et du lac Léman en particulier. La Ville de Lausanne a participé, activement et à large échelle, avec les Autorités fédérales et cantonales, ainsi qu'avec les Hautes Ecoles, à l'évaluation et à l'amélioration du processus de traitement. On peut relever que les résultats des essais pilotes réalisés à Vidy ont servi à la mise en œuvre de la législation fédérale en la matière.

L'équipe de projet doit relever un défi technologique de taille, ce d'autant plus que les investissements à consentir, évalués à près de 300 millions de francs, se répercuteront au final sur les taxes prélevées auprès des usagers raccordés. La création d'Epura SA permet d'encadrer ce projet dont la gouvernance est rendue complexe en raison de la multiplicité des mandataires et des entreprises spécialisés.

Je forme mes vœux pour la réussite de ce projet et souhaite que toutes celles et ceux qui œuvrent à sa conduite et à sa réalisation travaillent avec les compétences, l'énergie, la confiance et la détermination indispensables à l'exécution d'un ouvrage tel que la rénovation de la STEP de Vidy.



Olivier Français
Conseiller municipal – Directeur des travaux de la Ville de Lausanne
Conseiller aux Etats

De la décision du Conseil communal

Dans sa séance du 16 juin 2015, le Conseil communal a approuvé les conclusions du préavis 2015/21 consacré à la politique municipale en matière de protection des eaux, et notamment à l'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration à la station d'épuration de la région lausannoise.

De ce fait, la Municipalité a décidé, le 20 août suivant, la création de la société anonyme chargée de réaliser les nouvelles chaînes de traitement et d'exploiter les installations de la STEP de Vidy, société qui porte le nom d'**Epura S.A.**

Elle a désigné les membres de son Conseil d'administration et a, dans ce cadre et dans le respect de l'esprit de la Convention qui lie les communes dont les eaux sont traitées à Vidy, décidé d'attribuer un siège au président de la Commission intercommunale de la STEP de Vidy (CISTEP).

Dès lors, le Conseil d'administration de la société Epura S.A. se compose comme suit :

- M. Olivier Français, président,
Conseiller municipal, directeur des travaux
- Mme Florence Germond, vice-présidente,
Conseillère municipale, directrice des finances et du patrimoine vert
- M. Jean-Yves Pidoux, administrateur,
Conseiller municipal, directeur des services industriels
- M. Michel Odier, administrateur,
Conseiller municipal au Mont-sur-Lausanne, président de la CISTEP
- M. Sébastien Apothéloz, administrateur,
Chef du service de l'eau (anciennement **eauservice**)
- M. Emmanuel Bourquin, administrateur,
Chef du service des finances (anciennement service financier)

L'Assemblée générale constitutive s'est déroulée le 1er septembre et la société a été formellement inscrite au Registre du Commerce le 15 septembre 2015.

C'est à cette même date que le Conseil d'administration s'est réuni pour la première fois. Trois autres séances ont été tenues les 13 octobre, 4 novembre et 15 décembre 2015 au cours desquelles les affaires structurelles, administratives et financières ont été débattues et gérées.

Monsieur Fadi Kadri, jusqu'alors chef du service d'assainissement, a été nommé directeur d'Epura S.A. dès le 1er octobre 2015 et a été désigné par le Conseil d'administration pour assurer son secrétariat.

Monsieur Kadri et quatre collaborateurs du service d'assainissement œuvrant sur le projet de réalisation des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration (STEPact) ont été transférés au service de la coordination et du cadastre avec pour mission d'encadrer les prestations d'ingénierie, d'aménagement, de conception et de réalisation des ouvrages en cours.

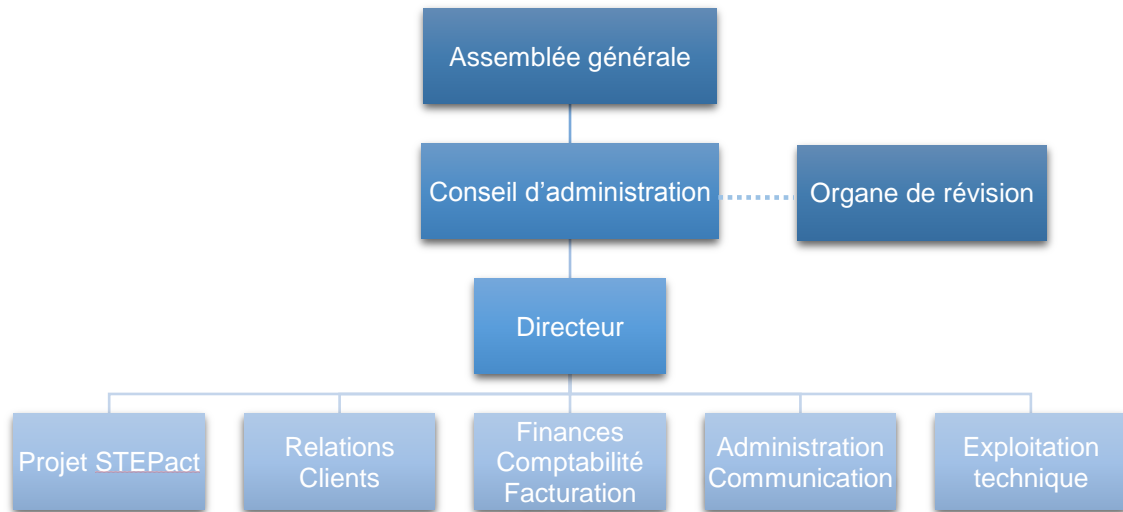


L'équipe de projet STEPact: MM. Anoÿs Magnet, Gregor Maurer, Fadi Kadri, Yves Duperrex et Rémy Mayor (de gauche à droite)

La société a en effet repris à son compte le projet en cours, entamé les travaux d'entretien et préparé la reprise, au 1er janvier 2016, des immobilisations et des actifs liés à la STEP de Vidy.

Organisation

L'organisation d'EPURA SA est illustrée par l'organigramme ci-après :



Historique

Les principales dates de la société Epura sont :

- 16.06.2015 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2015/21 (Politique municipale en matière de protection des eaux – Plan directeur de protection des eaux - Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux - Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire - Agrandissement des locaux du laboratoire d'eauservice et achat de nouveaux appareils)
- 20.08.2015 Décision, de la Municipalité de Lausanne, de créer la société anonyme Epura SA et désignation des membres de son Conseil d'administration
- 01.09.2015 Assemblée constitutive d'Epura SA
- 15.09.2015 Inscription d'Epura SA au Registre du Commerce
- 15.09.2015 Première séance du Conseil d'administration

No 6'228.-

ACTE CONSTITUTIF DE SOCIETE ANONYME

Par devant Jean-Luc **MARTI**, notaire à Lausanne, canton de Vaud, ---
comparaît : -----

au nom de la **Commune de Lausanne**, Pascal Favre, du Service de la
révision, qui agit en vertu de procuration du 20 août 2015 qui demeurera
ci-annexée et qui produit un extrait du procès-verbal de la séance de la
Municipalité du 20 août 2015 qui demeurera également ci-annexé. -----

Le comparant, ès-qualité, déclare constituer une société anonyme
sous la raison sociale -----

-- EPURA SA --

dont le siège est à Lausanne et dont la Commune de Lausanne est la
seule fondatrice. -----

Il arrête le texte des statuts dont il déclare avoir pris connaissance,
qui sont datés de ce jour, signés par lui et resteront ci-annexés. -----

1. Le comparant déclare et confirme ce qui suit : -----

a. La fondatrice prend elle-même, sans souscription publique, les 100
actions nominatives de CHF 1'000.-- chacune, émises au pair, entièrement
libérée, constituant le capital-actions de CHF 100'000.--. -----

La fondatrice s'engage inconditionnellement à effectuer un apport
correspondant au prix total d'émission. -----

b. Le capital-actions est en conséquence entièrement libéré au
moment de la fondation. -----

c. Le capital-actions de CHF 100'000.-- est à la libre disposition de la
société auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne, ainsi qu'en
fait foi une déclaration de cet établissement du 28 août 2015 qui, légalisée,
demeurera ci-annexée. -----

Cette somme sera à la disposition exclusive de la société dès
l'accomplissement des formalités d'inscription. -----

2. Le comparant constate que : -----

- toutes les actions sont valablement souscrites, -----

- les apports promis correspondent au prix total d'émission, -----

- les apports sont effectués conformément aux exigences légales et
statutaires. -----

Le comparant, au nom de la fondatrice, atteste et confirme n'effectuer
aucun apport en nature, ni aucune reprise de biens mobiliers ou
immobiliers sauf la reprise de biens envisagée ci-dessous mentionnée, ni
aucune libération par compensation et ne pas avoir accordé d'avantages
particuliers à la fondatrice. -----

3. Le comparant déclare que la société envisage de reprendre de la
fondatrice, les bâtiments, équipements et installations de traitement des

eaux, de traitement des boues d'épuration et d'incinération de ces dernières, existant sur la parcelle n° 4'204 de Lausanne, y compris les ouvrages et parties intégrantes grevant d'autres parcelles et le domaine public, pour un montant maximum de CHF 26'000'000.--.-----

Conformément aux constatations du rapport de fondation et de l'attestation de vérification de Ernst & Young SA, à Lausanne, datés de ce jour, signés respectivement par la fondatrice et le réviseur, légalisés, qui demeureront ci-annexés, cette reprise de biens est envisagée pour un montant maximum de CHF 26'000'000.--.-----

4. Sont nommés administrateurs pour une durée d'une année : Olivier Français, de et à Lausanne, Jean-Yves Pidoux, de Forel-sur-Lucens, à Lausanne, Florence Germond Nordmann, de Lucens, à Lausanne, Michel Odier, de Genève au Mont-sur-Lausanne, Emmanuel Bourquin, de Plateau de Diesse, à Montagny (FR) et Sébastien Apothéloz, d'Onnens (VD), à Chavannes-près-Renens.-----

Ils ont déclaré accepter leur fonction.-----

5. Est nommée organe de révision, pour une durée d'une année : Ofisa SA, à Lausanne, qui a accepté ces fonctions ainsi qu'en fait foi une déclaration du 21 août 2015.-----

Le notaire soussigné atteste que les statuts, la déclaration de la Banque Cantonale Vaudoise, le rapport de fondation et l'attestation de vérification lui ont été soumis ainsi qu'au comparant. Ces documents, légalisés, demeureront ci-annexés.-----

DONT ACTE,-----

lu par le notaire au comparant qui l'approuve et signe avec le notaire, séance tenante,-----

A LAUSANNE, le premier septembre deux mille quinze.-----





ofisa SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE
ET DE CONSEIL
Vos défis, notre métier

Affaire traitée par Révision/CO/Rt
3/2

A l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires de

EPURA SA

Lausanne du 15.09 au 31.12.2015

Lausanne, le 9 mars 2016/hl

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTRÔLE RESTREINT

Messieurs les actionnaires,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour le premier exercice social portant sur la période du 15 septembre 2015 au 31 décembre 2015, que nous reproduisons en annexe, dont :

- le total du bilan s'élève à	Fr. 43'470'821.26
et dont le compte de résultat présente	
pour l'exercice portant sur la période du	
15 septembre 2015 au 31 décembre 2015 un résultat de	Fr. 0.00

La responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Ofisa S.A.

Lausanne
Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH-1002 Lausanne
TÉL +41 21 341 81 11
Fax +41 21 311 13 51

Genève
Place de Saint-Gervais 1
CH-1201 Genève
TÉL +41 22 311 24 66

Sion
Av. de la Gare 16
Case postale
CH-1951 Sion
TÉL +41 27 323 78 18



Email fidu@ofisach • www.ofisach

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

L'organe de révision

O f i s a S.A.



A. Cottier

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



F. Rüfenacht

Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes (bilan, compte de résultat et annexe)

EPURA SA, à Lausanne
Bilan au 31 décembre 2015

Actif	<u>31.12.2015</u> Fr.
Actifs circulants	20'194'194.06
<i>Actifs disponibles</i>	<i>20'083'957.05</i>
Trésorerie	20'083'957.05
<i>Actifs réalisables</i>	<i>110'237.01</i>
Autres créances à court terme	35'400.31
Actifs de régularisation	74'836.70
Actifs immobilisés	23'276'627.20
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>20'431'022.12</i>
Equipements	16'319'916.02
Immeubles	4'111'106.10
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>2'845'605.08</i>
Immobilisations incorporelles en cours	231'592.40
Autres immobilisations incorporelles	2'614'012.68
Total de l'actif	43'470'821.26

Passif	31.12.2015
	Fr.
Capitaux étrangers	43'370'821.26
<i>Capitaux étrangers à court terme</i>	<i>22'370'821.26</i>
Dettes résultant de l'achat de biens et de services	488'885.66
Dettes à court terme portant intérêt	20'000'000.00
Dettes à court terme	1'833'841.15
Passifs de régularisation	48'094.45
<i>Capitaux étrangers à long terme</i>	<i>21'000'000.00</i>
Dettes à long terme	21'000'000.00
Capitaux propres	100'000.00
<i>Capital et réserve</i>	<i>100'000.00</i>
Capital	100'000.00
<i>Bénéfice résultant du bilan</i>	<i>0.00</i>
Bénéfice de l'exercice	0.00
Total du passif	43'470'821.26

Lausanne, le 9 mars 2016 / RT

EPURA SA, à Lausanne

3.

Compte de résultat du 15.09.2015 au 31.12.2015

	<u>du 15.09.2015</u> <u>au 31.12.2015</u> Fr.
Produits bruts des ventes de biens et services	0.00
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>(59'087.50)</i>
Charges de personnel	(44'400.00)
Autres charges d'exploitation	(14'687.50)
(Perte) d'exploitation avant amortissements	(59'087.50)
Amortissements et corrections de valeur sur l'actif immobilisé	0.00
(Perte) d'exploitation	(59'087.50)
Charges financières	(13'421.85)
(Perte) avant taxes diverses	(72'509.35)
Taxes diverses	0.00
(Perte) avant couverture par Ville de Lausanne	(72'509.35)
Couverture du déficit de l'exercice	72'509.35
Bénéfice de l'exercice	0.00

Lausanne, le 9 mars 2016 / RT

EPURA SA, à Lausanne

4.

Annexe aux comptes du 15.09.2015 au 31.12.2015

1. Principes comptables appliqués

Les comptes annuels ont été établis selon le Code des Obligations et plus particulièrement selon les dispositions de la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes.
Les principes comptables appliqués ne divergent pas de ceux prescrits par la loi.

2. Montant global provenant de la dissolution de réserves de remplacement et de réserves latentes

Néant

3. Autres informations prescrites par la loi

Néant

4. Autres informations selon l'art. 959c du Code des Obligations

31.12.2015

Fr.

Emplois à plein temps en moyenne annuelle

≤ 10

Evénements importants postérieurs à la date de bilan

Néant

Autres informations

Divers

Les emprunts suivants sont au bénéfice de garanties de la Ville de Lausanne :

<i>Créancier</i>	<i>Montant nominal</i>	<i>Échéance</i>
- Helsana Assurances SA	fr. 20'000'000.00	07.12.2016
- Canton des Grisons	fr. 21'000'000.00	30.11.2017

Exonération fiscale

EPURA SA est exonérée de l'impôt sur le bénéfice et le capital par décision de l'Administration cantonale des impôts du 16 janvier 2014.

Reprise de biens

La reprise de biens envisagée lors de la constitution de la société pour un montant maximum de Fr. 26'000'000.- s'est concrétisée par un transfert d'immobilisations en lien avec la STEP de Vidy pour un montant de Fr. 22'833'841.15.

5. Informations sur les rubriques principales du bilan et du compte de résultat

5.

Détail des rubriques du bilan :

	31.12.2015
	Fr.
<i>Trésorerie</i>	20'083'957.05
Banque Cantonale Vaudoise, c/c	20'083'957.05
<i>Autres créances à court terme</i>	35'400.31
TVA, c/c	35'400.31
<i>Actifs de régularisation</i>	74'836.70
Charges constatées d'avance	2'327.35
Produits à recevoir	72'509.35
<i>Equipements</i>	16'319'916.02
Equipements d'exploitation	9'168'949.93
Equipements en construction	4'564'551.22
Génie civil - Exutoire	2'124'399.60
Frais communs (à ventiler) durant la construction	462'015.27
<i>Immeubles</i>	4'111'106.10
Immeubles d'exploitation	903'219.99
Immeubles en construction	3'207'886.11
<i>Dettes résultant de l'achat de biens et de services</i>	488'885.66
Fournisseurs tiers	482'990.66
Fournisseur actionnaire	5'895.00
<i>Dettes à court terme portant intérêt</i>	20'000'000.00
Helsana Assurances SA, à Dübendorf	20'000'000.00
<i>Autres dette à court terme</i>	1'833'841.15
Dette envers l'actionnaire	1'833'841.15
<i>Passifs de régularisation</i>	48'094.45
Charges à payer	48'094.45
<i>Dettes à long terme</i>	21'000'000.00
Canton des Grisons, à Coire	21'000'000.00

6.

Détail des rubriques du compte de résultat :

	du 15.09.2015 au 31.12.2015
	Fr.
<i>Charges de personnel</i>	<i>(44'400.00)</i>
Indemnités du Conseil d'administration	(44'400.00)
<i>Autres charges d'exploitation</i>	<i>(14'687.50)</i>
Prestations facturées diverses	(5'895.00)
Honoraires de l'organe de révision	(3'000.00)
Honoraires d'études, expertises	(5'500.00)
Imprimés, publications	(277.50)
Frais informatiques	(15.00)
<i>Charges financières</i>	<i>(13'421.85)</i>
Charges financières	(694.45)
Commission pour acquisition de financement	(12'727.40)

Lausanne, le 9 mars 2016 / RT

Projet d'amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration (STEPact)

Les évaluations des offres reçues à fin 2014, suivant les règles habituelles des marchés publics, ont permis d'adjuger en mars 2015 la fourniture, le montage et la mise en service des équipements électromécaniques pour cinq lots : ouvrages d'entrée et prétraitements, traitements primaires et biologiques, traitement des micropolluants, traitement des boues et désodorisation.

A relever que, pour le traitement des micropolluants, une procédure de mandats d'étude parallèles (MEP) a été lancée et a permis de sélectionner le type de traitement le plus adapté aux conditions de la STEP de Vidy. Cette sélection a été réalisée par un collège d'experts, issus tant du monde académique que des services fédéraux et cantonaux de la protection des eaux.

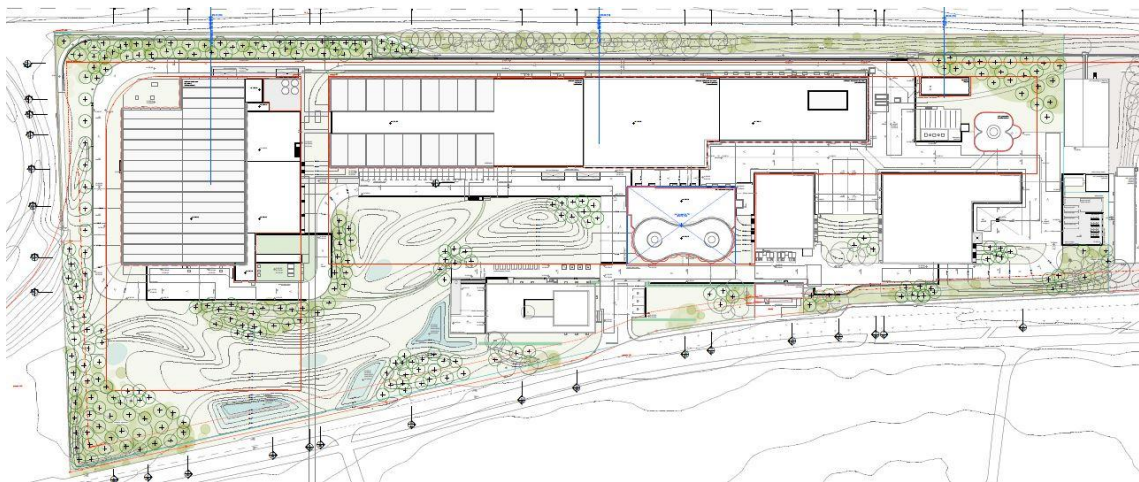
Par ailleurs, un concours de projets d'architecture et de paysage a été lancé en 2014, et le bureau lauréat à l'issue des délibérations du jury autour des projets proposés a été désigné en mars 2015.

Ce bureau a accompagné le Maître d'ouvrage et les mandataires spécialisés lors des travaux d'harmonisation des lots, notamment pour l'intégration des bâtiments dans le site.



Entrée du site proposée par le bureau lauréat

Il a également constitué le dossier de demande d'autorisation de construire lequel a été déposé le 21 octobre. Ainsi, l'enquête publique y relative a pu démarrer le 8 décembre, pour une clôture au 18 janvier 2016. L'autorisation de construire est attendue en avril 2016.



Aménagements extérieurs prévus dans la demande d'autorisation de construire

En parallèle, l'élaboration du projet d'ouvrage, lancée en 2015, s'est poursuivie avec le concours de tous les mandataires, l'optimisation du projet ayant été effectuée avec les fournisseurs des équipements électromécaniques.

Sur la base des études et des plans établis, un appel d'offres public a été lancé en septembre pour la sélection d'une entreprise devant réaliser les travaux préparatoires de génie civil (déplacements de conduites, construction d'un canal, création d'une rampe de circulation interne, etc.). Le chantier s'est ouvert le 16 novembre par l'abattage d'arbres, toutes les autorisations administratives y relatives ayant été accordées par la Municipalité.



Déplacement de conduites en cours le 27.11.2015

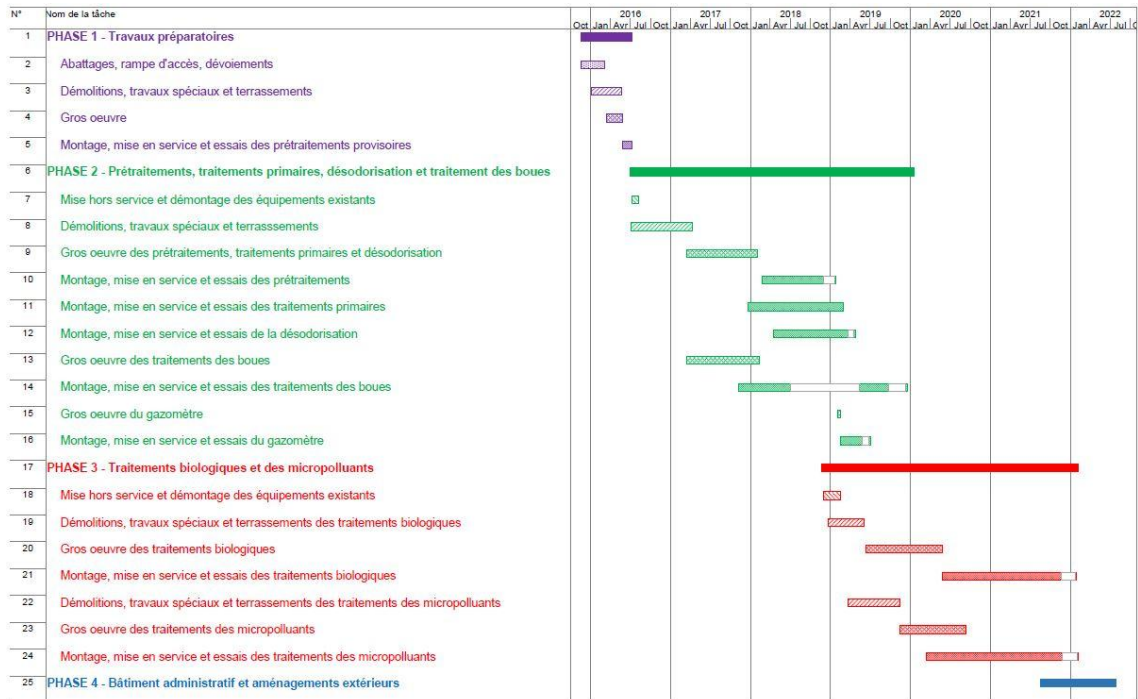


Déplacement de conduites et démolition de l'installation de traitement des huiles usées le 08.12.2015

Finalement, des appels d'offres publics pour la réalisation d'un village de chantier et pour la surveillance du site ont été lancés en fin d'année. La sélection des entreprises appelées à réaliser ces prestations interviendra en février 2016.

Planification des travaux

La planification du projet s'affine au fur et à mesure que les entreprises spécialisées sont retenues et que les travaux se précisent. A ce stade, le déroulement des différentes phases de construction s'établit selon le diagramme ci-après et les dernières mises en service d'installations de traitements sont prévues à la fin 2021.



Historique du projet

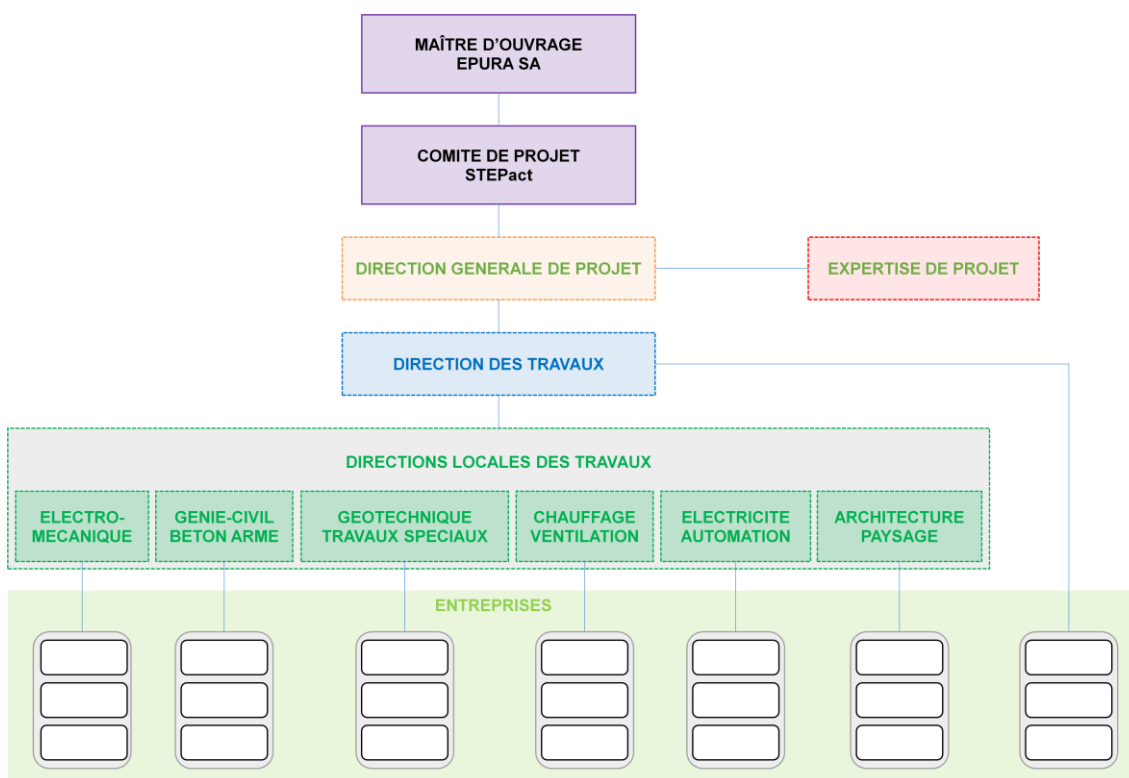
Les principales phases du projet jusqu'à sa reprise par Epora SA s'échelonnent comme suit :

- 11.11.2004 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2004/24 (*PGEE*) dans le cadre duquel un premier avant-projet de réhabilitation de la STEP a été établi
- 13.01.2005 Attribution, par la Municipalité de Lausanne, du mandat d'étude de l'optimisation du traitement des eaux usées et des boues d'épuration de la STEP de Vidy
- 25.02.2009 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2008/45 (*Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues - Réalisation d'essais pilotes pour le traitement des micropolluants - Crédits d'études*)
- 31.01.2014 Dépôt de la demande d'autorisation préalable d'implantation visant les ouvrages projetés pour recevoir les nouvelles chaînes de traitement
- 20.03.2014 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2013/65 (*Amélioration des chaînes de traitement des eaux et des boues - Crédit d'études pour la phase d'étude du projet*)
- 09.10.2014 Délivrance, par la Municipalité de Lausanne, de l'autorisation préalable d'implantation

- 16.06.2015 Adoption par le Conseil communal des conclusions du préavis 2015/21 (*Politique municipale en matière de protection des eaux – Plan directeur de protection des eaux - Règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux - Amélioration des chaînes de traitement des eaux usées et des boues d'épuration*), création d'une société anonyme pour la réalisation des nouvelles chaînes de traitement et l'exploitation de la STEP, octroi d'un droit distinct et permanent de superficie et d'un cautionnement solidaire - Agrandissement des locaux du laboratoire d'eauservice et achat de nouveaux appareils)
- 01.10.2015 Décision, de la Municipalité de Lausanne, d'autoriser de manière anticipée la réalisation des travaux préparatoires
- 21.10.2015 Dépôt de la demande d'autorisation de construire
- 16.11.2015 Début des travaux de déplacement de conduites et d'abattage des arbres
- 01.12.2015 Début de la réalisation de la rampe de circulation interne

Organisation du projet

L'organigramme général du projet se présente comme suit :



Dans sa séance du 15 septembre 2015, le Conseil d'administration a désigné le Comité de projet chargé d'assister le Directeur de projet dans les aspects stratégiques, qu'ils soient techniques ou financiers.

Ce Comité est composé de MM. Olivier Français, Sébastien Apothéloz et Emmanuel Bourquin. Il s'est réuni à 4 reprises en 2015 en présence de M. Fadi Kadri et de l'un ou l'autre des autres membres de la Direction générale du projet.